Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261022-20261001-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-10-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14 ***Convocations le 15/10/2026***
Votants : 13

Objet : Contrats d'assurance

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - L.TURBAN - C.LE GRAET* - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absente excusée : A.MEHEUT

Secrétaire de séance : A.GAUTIER

** Madame Catherine LE GRAET, membre du conseil d'administration de l'une des assurances concernées, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, le ***28 mai 2026*** et a été publié via Mégalis Bretagne, pour les contrats d'assurances de la Commune de **PLOUVARA**.

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour la mise en place de nouveaux marchés qui devront prendre effet le **1er janvier 2027** pour une durée de 5 ans.

Il est rappelé la nature des différents contrats, à savoir :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de 5 compagnies d'assurances avant le 15 juillet 2026 - 12h00. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées et les compagnies ont toutes été déclarées "admises à

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261022-20261001-DE

concourir ».

Les offres des compagnies d'assurances ont été ouvertes et les taux et les primes ont été enregistrés.

Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

- 50 % pour la valeur technique de l'offre
- 45 % pour le prix
- 5 % pour la responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les offres, les mieux disantes, détaillées ci-dessous :

↳ lot n°1 / Dommages aux biens et risques annexes

GROUPAMA

Coût HT/M2 : 1.19 € HT

Prime annuelle : 5 634.20 € TTC

↳ lot n°2 / Responsabilités et risques annexes

PNAS/AREAS

Prime annuelle : 2 183.28 € TTC

↳ lot n°3 / Véhicules à moteur + auto-collaborateurs

SMACL

Prime annuelle : 1 989.29 € TTC

↳ lot n°4 / Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus

2C COURTAGE/CFDP

Prime annuelle : 496.58 € TTC

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de retenir les assurances identifiées comme étant les plus avantageuses économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *par 13 voix « pour »* :

- au vu du classement des offres, valide les propositions pour les quatre lots
- autorise le Maire à signer les actes d'engagement
- dit que les crédits nécessaires au paiement des quittances des compagnies d'assurance seront inscrits au budget primitif 2027, à l'article "616 : frais d'assurances".

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Aurore GAUTIER